

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 00.089

L'An Deux Mille, le 17 août à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

10 AOUT 2000

10 AOUT 2000

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. BOISNARD, CARRIE, Adjoints

MM. ANGIBAUD, BOURGEOIS, BUJARD, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, Melle ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN-CROUE, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, SIMONNET, Conseillers

ETAIENT REPRESENTES : M. LE GUEUT représenté par Monsieur MOST, Maire
M. GAVEN représenté par M. HUGENDOBLER
Mme BARRAUD-DUCHERON représentée par M. ANGIBAUD
M. CAMPAGNE représenté par M. MERLE
M. DONZIER représenté par M. CHABANEAU
M. GERMA représenté par M. BOISNARD

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 27
Nombre de Votants : 33

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : AMENAGEMENT V.R.D. DE LA VOIE PROVISoire DU COLLEGE
APPEL D'OFFRES OUVERT

VOTE : UNANIMITE

Les Services Techniques de la Ville de ROYAN ont établi un dossier de consultation d'entreprises en vue de la création de la voie d'accès provisoire au futur Collège DUNANT.

Les travaux ont pour objet :

- le décapage et le stockage de la terre végétale,
- les terrassements généraux et la réalisation du fond de forme
- la création de fossés et d'un bassin d'orage.

Un Avis d'Appel d'offres ouvert a été lancé le 19 mai 2000 : la remise des plis était fixée le 26 juin 2000 à 17 H. La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 4 juillet 2000 pour procéder à l'ouverture des plis.

Lors de la réunion du 13 juillet 2000, la commission a décidé, après analyse des différentes propositions, de retenir l'offre de l'entreprise RIBEIRO pour un montant de 1 217 498,10 Frs T.T.C.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée Délibérante d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer les pièces du marché à intervenir avec l'Entreprise RIBEIRO.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé du RAPPORTEUR,
- Vu l'avis favorable de la Commission de Travaux
- Vu l'avis de la Commission d'Appel d'offres en date du 4 juillet 2000 et du 13 juillet 2000,
- Après en avoir délibéré

DECIDE

- d'approuver la procédure de consultation d'entreprises engagée par voie d'Appel d'offres ouvert en application des articles 295 à 298 du Code des Marchés Publics,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer le marché à intervenir avec l'entreprise RIBEIRO pour un montant de 1 217 498,10 Frs T.T.C. concernant l'aménagement V.R.D. de la voie provisoire du collège,
- d'imputer la dépense correspondante aux crédits inscrits au titre du B.P. 2000.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 22 août 2000
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,

H. THOMAS